



REGLEMENT HANDBALL

Novembre 2019

ARTICLE 1 :

La participation aux compétitions, nationales ou régionales, implique l'acceptation du règlement intérieur du Groupe BPCE Sports. La compétition est ouverte à tous les adhérents Groupe BPCE Sports répondant aux articles 4 et 5 du règlement intérieur du Groupe BPCE Sports.

ARTICLE 2 :

Les qualifications régionales et le Challenge National se disputeront selon le règlement de la Fédération Française de Football. Les critères de classement et de déroulement des épreuves sont identiques pour les compétitions nationales et régionales.

ARTICLE 3 :

Les dispositions ci-après viennent en complément du règlement officiel de la Fédération Française de Handball.

ARTICLE 4 :

La compétition sera dirigée par deux arbitres officiels. A défaut, les capitaines d'équipes se réuniront pour désigner, soit par accord soit par tirage au sort, deux arbitres bénévoles.

ARTICLE 5 :

L'organisateur et les participants se devront d'accepter et d'appliquer l'ensemble des règles officielles ou réglementaires de l'Association.

ARTICLE 6 :

Toutes les équipes devront être présentes sur le lieu de la compétition un quart d'heure avant l'heure fixée pour le début de l'épreuve. Toutefois, en cas de force majeure, il sera toléré un quart d'heure de battement. Passé ce délai, l'équipe défaillante sera considérée comme étant forfait.

ARTICLE 7 :

En cas de forfait délibéré, au cours des qualifications régionales ou du Challenge National, l'équipe défaillante ne participera pas à la compétition l'année suivante et devra supporter les conséquences financières de son forfait.

ARTICLE 8 :

Les frais d'arbitrage seront supportés par l'ensemble des équipes participantes.

ARTICLE 9 :

Groupe BPCE Sports sera représentée au Challenge National par deux Délégués qui auront pour mission d'assister l'organisateur dans le contrôle des adhésions, le tirage au sort des poules ou des matches, la tenue des résultats, les classements. Les Délégués contrôleront les mesures prises pour le bon déroulement des épreuves. Ils confieront, pour un an, le Challenge Groupe BPCE Sports à l'équipe Challenger.

ARTICLE 10 :

Une compétition masculine et une compétition féminine ou une compétition mixte peuvent avoir lieu. Le challenge National regroupera 8 équipes réparties en deux poules de quatre équipes selon un tirage au sort effectué sous le contrôle du Délégué Groupe BPCE Sports. Si le nombre d'équipes inscrites est inférieur à 8, une formule championnat d'une poule sera organisée. Le vainqueur de l'année précédente et l'organisateur sont automatiquement qualifiés.

REGLEMENT HANDBALL

ARTICLE 11 :

Le tournoi à 8 équipes sera disputé en deux phases. Toutes les rencontres se joueront en 2 fois 15 minutes. La mi-temps durera 7 minutes. Possibilité de prendre deux temps morts de 1 minute par match et par équipe.

a) La phase qualificative :

Toutes les équipes des deux poules de quatre se rencontrent selon l'ordre suivant sur leur terrain respectif : équipe 1/équipe 2 ; équipe 3/équipe 4 ; équipe 1/équipe 3 ; équipe 2/ équipe 4 ; équipe 1/équipe 4 et équipe 2/équipe 3.

L'organisateur devra indiquer sur le tableau du tournoi le terrain attribué et l'heure prévisionnelle de chaque match.

Il sera attribué 3 points pour une victoire, 2 points pour un match nul, 1 point pour une défaite et 0 point pour un forfait.

En cas d'égalité entre deux équipes, on retiendra : le goal-average particulier, le goal-average général, la meilleure attaque, la meilleure défense, tirage au sort.

b) La phase éliminatoire :

Le 4^e de la poule 1 rencontre le 3^e de la poule 2. Match A

Le 3^e de la poule 1 rencontre le 4^e de la poule 2. Match B

Le 2^e de la poule 1 rencontre le 1^{er} de la poule 2. Match C

Le 1^{er} de la poule 1 rencontre le 2^e de la poule 2. Match D

c) La phase de classement :

Les perdants des matches A et B se rencontrent en match de classement pour les places 7 et 8.

Les gagnants des matches A et B se rencontrent en match de classement pour les places 5 et 6.

Les perdants des matches C et D se rencontrent en match de classement pour les places 3 et 4.

Les gagnants des matches C et D se rencontrent en match de classement pour les places 1 et 2.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, lors des phases éliminatoires et de classement, on fera disputer une prolongation de 5 minutes. En cas de nouvelle égalité, une série de 3 jets de 7 m par équipe aura lieu avec joueurs différents, puis s'il n'y a toujours pas de départage, alternance de jet de 7 m d'abord par les joueurs n'ayant pas encore été sollicité, puis à nouveau tous les joueurs. A égalité de tir, l'équipe qui marque son pénalty alors que son adversaire a raté le sien est déclarée vainqueur du match.

ARTICLE 12 :

Le nombre de joueurs pouvant figurer sur la feuille de match est fixée à 12 au maximum.

ARTICLE 13 :

Pour le tournoi mixte, les buts marqués par les filles comptent double.

Les exclusions temporaires seront de 2 minutes.

CAHIER DES CHARGES PAR DISCIPLINE (HANDBALL) :

Durée de la compétition : 2 jours au maximum.

Pour déterminer la date du challenge, prendre contact avec le secrétariat de Groupe BPCE Sport pour vérifier de la non concurrence avec un autre challenge.

Mise à disposition de 2 terrains homologués pour 8 équipes. 1 seul terrain peut être requis pour un tournoi à 6 équipes.

Trophées par équipe : Outre le Challenge Groupe BPCE Sports qui est remis chaque année à l'équipe vainqueur par le vainqueur de l'année précédente, les Organisateurs devront au minimum prévoir 1 coupe pour chacune des 3 équipes formant le podium